



RÈGLEMENT DU

TOURNOI DOUBLE MIXTE ET SIMPLE DU VB

SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 2026

- Article : 1** Le tournoi est en cours d'autorisation. Le numéro de demande est **2602157**
- Article : 2** Les règles applicables le jour du tournoi sont celles dictées par la FFBad.
Toute participation au tournoi du VB implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.
- Article : 3** Le juge arbitre du tournoi est **Géraldine Bourdache-Desvaud**. Les décisions du JA seront sans appel.
- Article : 4** Le GE0 du tournoi est **Lalenec Nicolas**.
- Article : 5** La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés avec licence FFBAD à jour (2026-2027) des catégories minimales à vétérans (NC, P12, P11, P10, D9, D8, D7, R6, R5, R4). Les catégories plus jeunes (minibad, poussins, benjamins) ne sont pas autorisées à participer.
- Article : 6** Après réception de toutes les inscriptions, les tableaux seront confectionnés en série poule unique de 6 en fonction du CPPH.
- Article : 7** Le nombre de participants est limité à 192 pour le samedi et 104 pour le dimanche.
- Article : 8** Les inscriptions seront ouvertes du jeudi 1er octobre 10h jusqu'au mercredi 2 octobre à 20h.
- Article : 9** Le club se réserve le droit de fermer une catégorie avant la date limite d'inscription, dès lors que le nombre maximum de joueurs ou de paires est atteint.
- Article : 10** Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400. Cas particulier: si le



joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.

Article : 11 La date limite d'inscription est fixée au **02/12/2026**, priorité par ordre d'arrivée d'inscription dans l'outil Badnet.

Article : 12 Le montant des engagements est de : **15 euros par joueur pour 1 tableau et 20 euros pour deux tableaux.**

Article : 13 Le règlement sera affiché dans la salle à proximité de la table de marque ou du tableau d'affichage.

Article : 14 Les tirages au sort des tableaux seront effectués au plus tard le **08/12/2025**.

Article : 15 Les classements pris en compte seront ceux entrés en vigueur au **03/12/2026**.

Article : 16 En cas de forfait, le remboursement ne sera effectué que sur un justificatif.

Article : 17 Les inscriptions se feront uniquement via Badnet.

Article : 18 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre les joueurs, les volants officiels de cette compétition sont les :

YONEX MAVIS 370 pour les non compétiteurs.

CBX Red pour les classés.

Article : 19 Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 15 points.

Article : 20 Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Toutefois, certains matchs pourront être, à titre exceptionnel, arbitrés par un arbitre.

Article : 21 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit sur accord des joueurs concernés.

Article : 22 Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir du moment de l'annonce du match.

Article : 23 Tout volant touchant une structure du gymnase (plafond) sera compté « let » une fois au service. Tout volant touchant les paniers de basket, support, obstacles mobiles, sera compté « let » une fois au service. Hormis ces 2 cas, il sera considéré comme faute.

Article : 24 Tout joueur engagé et ne se présentant pas le jour de la compétition sera déclaré WO. Il devra justifier son absence dans un délai de 5 jours.



- Article : 25** Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
- Article : 26** Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue devra en avertir la table de marque et le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- Article : 27** Il est interdit de fumer et de manger dans la salle.
- Article : 28** Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou incidents.
- Article : 29** Chaque joueur mineur doit être accompagné d'un responsable majeur et présent le jour de la compétition. Le responsable présent devra être en possession d'une attestation de responsabilité pour chaque joueur si les parents ne sont pas présents.
- Article : 30** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : volants en nombre suffisant. Le score du match sera ramené immédiatement après la fin du match.
- Article : 31** En cas de forfait d'un des joueurs d'une paire, le club fera son possible pour lui trouver un remplaçant.
- Article : 32** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains
- Article : 33** Le protocole sanitaire sera transmis en fonction des circonstances avec les convocations.
- Article : 34** Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Le comité d'organisation